

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE
SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 86/330 du 22/02/86
MTE/FP/SGFP/DGPCE/6

portant reclassement et nomination de Mon-
sieur BOGILA Gilbert Anicet, Instituteur
de 4° échelon des cadres de la catégorie
B, hiérarchie I de Services Sociaux
(Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE,

R E S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la Loi n° 076/84 du 7/12/1984 portant ratifi-
cation de l'Ordonnance n° 049/84 du 23/8/1984 portant modi-
fication de certaines dispositions de la Constitution du 8
Juillet 1979 ;

(/u la Loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant Statut
Général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9/5/1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u Le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/
62 du 3/2/1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à
la nomination et révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 64/165 du 22/5/1964 fixant le
Statut commun de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, recons-
titutions de carrière et reclassements notamment en son arti-
cle 1er § 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 80/630 du 27/12/1980 portant dé-
blocage des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/856 du 13/8/1984 portant nomi-
nation du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomi-
nation des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant orga-
nisation des Intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5/3/1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
Agents de l'Etat ;

(/u l'arrêté n° 4762/MJT-DGTFP-DFP du 24/9/1979
autorisant certains fonctionnaires de l'Enseignement retenus
par le Parti à suivre un stage de formation en URSS et en Ré-
publique Démocratique Allemande (RDA) ;

.../...

(/u l'arrêté n° 097/MEN-DGAS-DPAA du 13/1/1984 portant promotion des Instituteurs et Institutrices des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1982 ;
(/u la lettre n° 0435/CC-UJSC-SAPSCC du 24/8/1985 du Ministre de la Jeunesse et des Sports transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

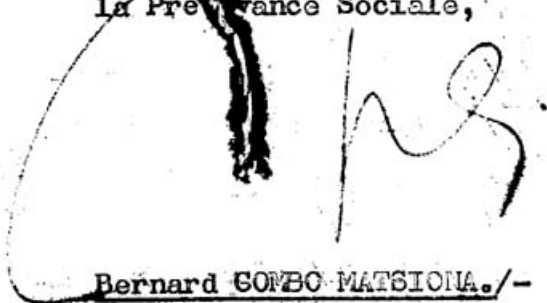
Article 1er : En application des dispositions du décret n° 64/165 du 22/5/1964 susvisé, Monsieur MBOLLA Gilbert Anicet, Instituteur de 4° échelon, indice 760 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Master Of Arts en Histoire, délivré par l'Université d'Etat de Kouban (URSS), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1° échelon, indice 830 ACC= Néant.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 17/10/1985, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 22 FEVRIER 1986

LE Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Formation Publique et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA./-


Ange Edouard POUNGUI./-

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP/DGPCE.... 3
DGFP/BSF..... 2
DGB..... 3
DCF..... 1
MESS..... 3
DPAA..... 2
DOSSIER..... 3
INTERESSE..... 1
SGCM/BC..... 2

